

M. CALDWELL: Par qui ce rapport a-t-il été préparé?

M. SALES: J'ai demandé au département du Commerce de me fournir les chiffres et cet état m'a été transmis par M. Parmelee au nom du sous-ministre du département du Commerce. Voilà donc le montant que les cultivateurs ont versé au Trésor, grâce à l'application de la loi des Grains. Je n'étais pas à mon siège l'autre jour lorsque le budget du ministre a été mis à l'étude; j'ai été fort surpris toutefois de lire l'assertion qu'il a faite; savoir que le bilan de la commission des Grains s'est soldé par des déficits assez considérables au cours des premières années de l'application de la loi. Inutile de dire que je suis resté encore plus surpris lorsque j'eus consulté les chiffres que m'a fait parvenir le département du Commerce. Outre ce surplus, il reste encore une balance de \$550,000 au crédit de la commission des blés. Nous cherchons à organiser un syndicat pour la vente en commun du blé des provinces de l'Ouest, car, monsieur le président, l'affaire la plus importante pour nous, c'est l'écoulement de nos produits.

Nos gouvernements provinciaux ont demandé la restitution de ces fonds détenus par la commission des blés, mais si je ne me trompe le ministre intérimaire des Finances a décidé de garder cet argent sous prétexte que certaines gens n'ont pas encore payé leurs grains de semence. Cela me semble injuste. En ajoutant les \$550,000, que ces fonds représentent, au \$4,365,000 que représente l'excédent du revenu sur les dépenses, on voit que les producteurs de grain, ces égoïstes dont parlait l'autre jour l'honorable député de Fort-William (M. Manion), ont contribué près de \$5,000,000...

L'hon. M. MANION: Presque l'équivalent du crédit de cette année.

M. SALES: Et de ce qu'il faudrait aussi pour le chemin de fer de la baie d'Hudson. Eu égard aux chiffres que j'ai cités, j'espère que le ministre intérimaire des Finances va revenir sur sa décision et faire droit aux requêtes des gouvernements provinciaux, au moins quant au remboursement de ces fonds retenus par la commission des blés. C'est tout ce que j'ai à dire pour le moment.

M. HANSON: Les chiffres cités par mon honorable ami me portent à croire que l'honorable ministre doit au comité une explication, et une explication adéquate, tant il y a d'écart entre les chiffres cités par lui-même et ceux qui figurent dans le rapport fourni par son ministère.

[M. Sales.]

L'hon. M. LOW: Je voulais répondre à la question, mais mon honorable ami (M. Hanson) m'a devancé. Je m'en tiens à ma déclaration de l'autre soir comportant que les opérations de la commission canadienne des blés pour la période de treize ans et dix mois se sont soldées par un excédent de \$94,000. Le revenu total, pour cette période, a été de \$8,366,155.15, et les dépenses totales, de \$7,849,124.94, soit un excédent de \$517,030.17. Déduction faite des gratifications provisoires accordées au personnel de la commission en 1918-1919, 1919-1920, 1920-1921, 1921-1922, 1922-1923 et en 1923-1924 jusqu'au 31 janvier, soit un total de \$422,622.62, les recettes nettes, pour les treize ans et dix mois ci-dessus mentionnés, représentent \$94,407.55.

M. SALES: L'honorable ministre voudrait-il dire comment il arrive à cette conclusion?

L'hon. M. LOW: Mon honorable ami confond les chiffres relatifs à l'exploitation des élévateurs avec ceux qui se rattachent à ce chef de dépense. Il ne s'agira des élévateurs qu'à l'occasion du crédit n° 379. Je ne me suis pas encore occupé de savoir quel revenu et quelles dépenses l'exploitation des élévateurs représente, mais il en sera question ce soir ou plus tard. Je m'en tiens, toutefois, à ma déclaration de l'autre soir comportant qu'il est résulté de l'application de la loi des grains un revenu total de \$94,407.55.

M. SALES: Je voudrais faire lecture de ces quelques mots:

Conformément à la demande qui m'en a été faite, j'envoie, ci-joint, un état du revenu réalisé et des dépenses faites sous l'empire de la loi des grains du Canada et sous l'administration de la commission des grains, pour les années civiles 1911, 1912, 1923 et 1924.

Tels sont les chiffres que j'ai cités comme faisant partie d'un état signé par le major Parmelee, qui est adjoint du sous-ministre, je crois.

L'hon. M. LOW: Si je ne me trompe, l'honorable député n'était pas ici l'autre soir lorsque j'ai présenté mon exposé. Dans le passé les crédits relatifs à l'application de la loi des grains et à l'exploitation des élévateurs étaient réunis. L'année dernière ils s'élevaient à \$1,558,869. Cette année ils s'élèvent à \$1,520,000, compris dans les allocations 372 et 379, soit une réduction de \$438,869 dans les deux inscriptions réunies. Si mon honorable ami veut bien attendre que nous soyons arrivés au n° 379 pour discuter le point auquel il s'intéresse, et qu'il conviendra alors de discuter, il pourra soumettre au comité tous les chiffres qu'il lui plaira.